

Actualités en droit et fiscalité des ASBL

Mercredi 15 février 2023

Par **Monsieur MICHEL DE WOLF**, Chargé de cours HEC Liège, Professeur UCLouvain, Doyen honoraire de la Louvain School of Management, Président honoraire de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises, Conseiller suppléant à la Cour d'appel de Liège et **Madame Sabine GARROY**, Chargée de cours ULiège (*Tax Institute*).

Présentation :

Le 31 décembre 2023, les statuts des ASBL devront avoir été mis en conformité avec le Code des sociétés et des associations. Le séminaire exposera les enjeux clés auxquels il faut être attentif à cet égard, tant du point de vue du droit des associations que du droit fiscal. Par exemple, une rédaction précise du but et de l'objet des ASBL s'impose certainement, comme l'illustre a contrario une récente décision du Service des décisions anticipées rendue à propos de la « transformation » d'une société à finalité sociale en société coopérative agréée comme entreprise sociale.